

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 02/04/2024

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 10

Présents : Mmes LAKHDER Nadia – MARKOVIC Biljana

Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre –LEBEAU François – MUNNIER Jean-Paul

Excusés : Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à Jean-Pierre CUGNEZ)

Mme LAZAAL Zahia (pouvoir à François LEBEAU)

M. DEGERT Roger (pouvoir à Pierre CHARITE)

M. WAECKEL Georges (pouvoir à Nadia LAKHDER)

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Attribution de subventions à des associations

Monsieur le Président expose qu'un certain nombre d'associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2024 et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des manifestations ou des projets spécifiques.

Compte tenu de l'intérêt de ces propositions et au vu des dossiers présentés, les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : l'attribution des subventions suivantes :

- ▶ La Banque Alimentaire du Doubs : 200 € (art 6574)
- ▶ AHS Pôle Addiction Nord FC : 200 € (art 6574)
- ▶ Le Secours Catholique : 100 € (art 6574)
- ▶ Le Secours Populaire français : 100 € (art 6574)
- ▶ SOS Amitié Nord FC : 100 € (art 6574)

SOUS-PREFECTURE
17 AVR. 2024
MONTBELIARD

Article 2 : d'autoriser Monsieur le PRESIDENT à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS
Jean-Paul MUNNIER

Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :

